DISTRICT DU VAL-D'OISE DE FOOTBALL

RÈGLEMENT DU FESTIVAL FOOT U13F
SAISON 2023 / 2024

Article 1 - Titre

Le District du Val-d'Oise organise annuellement, dans sa phase départementale, Le Festival Foot U13F, réservé aux seules équipes exclusivement féminines des clubs relevant de son territoire et évoluant en critérium U13F.

La Ligue de Paris Ile de France se chargera de l'organisation régionale et la FFF de la phase nationale.

Cette compétition est prioritaire sur l'ensemble des autres rencontres de critériums ou rassemblements organisés par le DVOF.

Article 2 - Administration

La commissions Football d'Animation (section féminine) du District est chargée de la mise en place de cette épreuve dans le respect du présent règlement.

Article 3 - Système de l'épreuve

Elle est réservée aux U12F-U13F jouant régulièrement les critériums.
La compétition se déroulera le samedi matin sur plusieurs centres.

Dates :

Tour de qualification : **03/02/2024**
Finale Départementale : **06/04/2024**

La qualification de l'équipe à la Finale Régionale du Challenge U13F Ile de France dépendra :

- du **classement** sur la Finale Départementale (1 à 8)
- de **l'inscription** du club au **Programme Educatif Fédéral** avant le début 2ème phase (critère Éliminatoire si non respecté).

La liste des équipes qui représenteront le District à la Finale Régionale sera validée par le Comité Directeur sur proposition de la Commission Football d'Animation féminine, en respect des critères énoncés ci-dessus.

Festival foot U13F
Tour de qualification

Toutes les équipes inscrites en 1ère phase sont réparties en poules de 3 ou de 4 équipes.

Après vérifications administratives, la première équipe de chaque poule sera qualifiée ainsi que les Meilleures deuxièmes (au besoin) pour arriver à 8 équipes qualifiées pour la Finale Départementale du Festival foot U13F.

Une épreuve de jonglerie sera réalisée impérativement avant les rencontres (30 contacts maximum par surfaces : pied droit, pied gauche et tête).
Une seule équipe par club est engagée.

Finale Départementale

Voir règlement spécifique

Article 4 - Engagements

A) - La compétition est ouverte à tous les clubs du District. Les ententes validées par le Comité de Direction avant le 31/01/2023 sont autorisées à participer.

B) - Chaque équipe engagée en Critérium U13F est automatiquement engagée en festival foot U13F
Néanmoins, le Club devra avoir au moins 8 licenciées (U12F/U13F) au 30/01/2024 pour participer.

C)- La Commission, après réception des engagements, peut refuser les clubs qui ne sont pas en conformité avec les règlements de la F.F.F., de la L.P.I.F.F. et du District du Val-d'Oise de Football.

Article 5 - Horaires

Les rencontres se jouent et débutent aux jours et heures fixés par la commission d'organisation.
Durée des rencontres :

Poule de 4 : **1 x 20 minutes** (sans mi-temps)
Poule de 3 : **2 x 15 minutes**

Un délai de 15 minutes est accordé pour commencer un match. Au-delà de ce délai, les équipes non présentes sur le terrain, seront considérées comme forfait.

Article 6 - Déroulement des épreuves

Conformément au Règlement National du Festival Foot U13F, il est fortement conseillé aux clubs de présenter des équipes composées de 12 joueuses dès le début de la compétition au niveau départemental.

Pour chaque tour, une feuille d'engagement pré-imprimée concernant le nom du club et le n° de l'équipe concernée ainsi qu'une feuille récapitulative sont adressées à chaque club recevant un centre.

Chaque éducateur devra complétée la feuille d'engagement concernant son équipe avec les noms, prénoms et n° de licences de **6 joueuses au minimum et de 12 joueuses au maximum.**

Conformément au règlement, chaque feuille d'engagement doit être obligatoirement contrôlée avec les licences issues de Footclubs Compagnon ou liste avec photos extraite de Footclubs avant le début des Rencontres.

Les joueuses doivent être qualifiées suivant les règlements généraux.

En cas de non-respect, l'équipe sera automatiquement disqualifiée par la Commission Foot Animation (section féminines).

Chaque club recevant un centre doit impérativement garder 1 copie de tous les documents du centre jusqu'à l'homologation des résultats du tour concerné, sous peine de disqualification de l'ensemble des équipes présentes sur le site. Tous les clubs présents sur le centre conserveront une copie de l'ensemble des documents en cas d'appel.

RECOMMANDATIONS

- Terrains : Il est demandé aux organisateurs de prendre toutes les dispositions pour que les supporters et parents accompagnants les équipes n'aient pas accès aux terrains.
- Fixation des buts : L'attention est de nouveau attirée sur l'obligation d'ancrage des buts mobiles de manière à assurer la stabilité de l'ensemble du portique suivant les normes officielles.

Article 7 - Qualification

U12/U13 Filles : nées en 2012 et 2011
U11F : nées en 2013 dans la limite de 3 par équipe.
Les joueuses ne peuvent participer à l'épreuve que pour un seul club au cours de la saison.

Pour participer au festival foot U13F, toutes les joueuses doivent impérativement posséder une licence validée et être qualifiée au jour de la compétition. Chaque éducateur devra être mesure de présenter les licences via l'application Footclubs Compagnon ou le listing avec photos extrait de Footclubs.

A défaut de présentation de ces documents, ces joueuses ne pourront prendre part à la rencontre (RS DVOF 2023-2024). Suivant le Règlement Sportif du DVOF, dans le cas de participation d'une joueuse non qualifiée, l'équipe correspondante sera disqualifiée.

Article 8 - Règlement

Décompte des points :
- pour une victoire : 3 points
- pour un nul : 1 point
- pour une défaite : 0 point
- pour un forfait ou un déclassement : -1 point (match gagné pour l'adversaire 3 buts à 0 et 3 points attribués)

Lors du tour de qualification si deux ou plusieurs équipes se trouvent à égalité de points, elles sont

départagées de la façon suivante :
1)- par la somme des points acquis pour les seuls matches ayant opposé les équipes à départager.
2)- par la jonglerie de leurs 8 meilleures joueuses (voir règlement de la jonglerie). Si l'égalité subsiste, il sera tenu compte du meilleur total de la 9 + 10 + 11 + 12ème joueuse. Toute joueuse absente se verra attribuer un total de 0 point à la jonglerie.
3)- par le plus grand nombre de buts marqués au cours de l'ensemble des rencontres du groupe.
4)- par la différence de but au cours de l'ensemble des rencontres du groupe.
5)- par le plus petit nombre de buts encaissés au cours des rencontres du groupe.
6)- l'équipe ayant la plus jeune licenciée
Les critères 2 - 3 - 4 & 5 seront appliqués pour départager les équipes à égalité de points mais de groupes différents.

Finale Départementale : voir règlement spécifique.

***Règlement de la jonglerie** :
Pour "les contacts pieds" : le pied doit être reposé au sol après chaque contact
Tour de qualification
30 contacts pied droit au maximum (départ avec le pied, aucune surface de rattrapage)
30 contacts pied gauche au maximum (départ avec le pied, aucune surface de rattrapage)
30 contacts tête au maximum (départ avec les mains).
Lorsque le maximum n'est pas obtenu au premier essai, un deuxième essai est accordé.
Il sera tenu compte des 8 meilleures jongleries par équipe.
Les épreuves de jonglerie seront réalisées avant le début des rencontres sous la responsabilité du responsable de centre.

Article 9 - Sanctions/Amendes
Forfait d'une équipe : (cf annexe financière du DVOF)
Phase District **: 25 €**
Absence Finale : **400 €**
Abandon de terrain au cours de la compétition par l'une des équipes engagées : dossier transmis à la Commission de Discipline.
Les litiges et réclamations sont examinés à la fin de chaque rencontre par la commission d'organisation de la compétition.

Article 10 - Arbitrage
L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par :
1 -un arbitre officiel de Football d'Animation
2 -toute personne licenciée de +16 ans, d'un club ne participant pas à la rencontre.

L'arbitrage à la touche doit être prioritairement effectué par les joueuses remplaçantes comme recommandé par la FFF.

Article 11 – Application des Règlements
Les cas non prévus dans le présent règlement seront tranchés par la Commission Foot Animation (Section Féminines).
La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val-d'Oise de Football.